



**PROCES VERBAL
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
9 JUIN 2023**

ORDRE DU JOUR :

- Présentation de l'association
- Présentation et vote du rapport moral et d'activités 2022
- Présentation et vote du rapport financier 2022
- Présentation du budget prévisionnel 2023
- Projets 2023
- Avenant du règlement de fonctionnement
- Mandat du Commissaire aux comptes
- Questions diverses
- Election du conseil d'administration

PRESENTS :

ADHERENTS – MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

DAUTREME Floriane (Secrétaire)
FABRE Maxime (membre du CA)
FAMIGLIETTI Harold (Membre du CA)
GRASSONE Cyril (Membre du CA)
MARTINEZ Nancy (Vice-secrétaire)
MEAUX Marine (Présidente)
PASSERA Némésis (trésorière)
TISSERANT Sandra (membre du CA)

ADHERENTS :

Famille DE SOUSA DIAS/DECRAMER
Famille DIJOUX/RASSART
Famille FOGGETTI
Famille HERMAN/MUNOZ
Famille KANMACHER GUIEU
Famille LAFONT-GODEFROY
Famille LAFONT-LECA
Famille MINDEL/FONDRINI
Famille PATOIS/BRESC
Famille ROLLANDIN/STIEVENART
Famille ROZE/BARBER

POUVOIRS :

CROSES Charline donne son pouvoir à MEAUX Marine
PINAULT Jennifer donne son pouvoir à Mathilde MARX
LOTTA Cindy donne son pouvoir à DAUTRENE Floriane
LESCAUT Anais donne son pouvoir à Mathilde MARX
MARECHAL Mélina donne son pouvoir à FABRE Maxime
COUSIN Gérald donne son pouvoir à GODEFROY Pauline

MEMBRES DU PERSONNEL :

BARATTA Coralie (auxiliaire de puériculture)
LAUER Adeline (Animatrice)
MARX Mathilde (Directrice)
MUNOZ Nathalie (Animatrice)
NERVO-SAEY Alizée (Animatrice)
SAUVAT Lucie (Apprentie EJE)

INVITES :

Famille BELAÏD
Famille CLEMENT
Famille VOLONTIERS
Famille DEPONDER
Marie-Line avec la TURBOLUDO – ALPE ACEPP 04

EXCUSE(E)S :

M Gabriel POINTEL Commissaire aux Comptes – Secoval Audit)
Mairie de Montagnac
Mairie de Quinson
Mme MOLLA Caroline (PMI)
Mme TOMASINI (RSAI)
Mme BUGADA (CAF 04)
Mme GAGNER Alexandra (Agent polyvalent)
Mme SAPONE Alicia (auxiliaire de puériculture)

30 familles inscrites à jour de leur cotisation d'adhésion
25 familles représentées (adhérents présents et pouvoirs)
LE CHORUM EST ATTEINT / OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous remercions les salariés présents de la crèche qui s'impliquent dans la vie de l'association. Elles ont activement participé à l'installation et au rangement de cette belle soirée.
Nous remercions également les parents présents.
Nous remercions la mairie de Montagnac de nous avoir mis à disposition les tables et les chaises.
Nous remercions Marie-Line de la TURBOLUDO – ALPE ACEPP 04 pour l'animation des jeux durant la soirée.
Nous remercions FIFIRUBATO pour sa gentillesse, son professionnalisme et l'ambiance qu'il a mis durant toute la soirée.

Les membres du Conseil d'administration se sont présentés.

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Présentation de l'Association La Marelle Enchantée par Mme MARX

La structure :

L'Association « La Marelle Enchantée » est un établissement d'accueil de jeunes enfants qui accueille simultanément 16 enfants âgés de 0 à 6 ans.

Depuis septembre 2021, la loi Norma a été votée. Cela entraîne de nombreux changements dans le fonctionnement des EAJE. C'est une loi qui veut uniformiser sur la plan national l'accueil du jeune enfant. Désormais, nous pouvons accueillir 18 enfants.

Sa mission :

Proposer un accueil, pour tous, souple et de qualité.

Être un lieu sécurisant afin que l'enfant puisse développer toutes ses capacités.

Dynamiser le territoire

Permettre, de par les connaissances du personnel sur le jeune enfant, de faire évoluer les mentalités sur l'accompagnement des enfants.

L'ÉQUIPE salariée est composée de 8 personnes :

- 6 CDI 35h hebdomadaire :
 - 1 Directrice EJE : désormais, la directrice est à 50% en temps de présence avec les enfants et 50% en administratif.
 - 2 Co-responsables (Auxiliaire Puériculture)
 - 3 animatrices (CAP Petite enfance)
- 1 CDI 30h hebdomadaire :
 - 1 Agent polyvalent, pour réaliser l'entretien et le service des repas.
- 1 apprentie Océane sur 3 ans du 01/09/2019 au 31/08/2023 Diplôme Éducatrice de Jeunes enfants
- 1 apprentie Vanessa sur 1 an du 01/07/2021 au 31/07/2022 Diplôme CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance et sur 1 an du 01/09/2022 au 31/12/2023 Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture

L'accueil qui est proposé est de 3 types :

α L'accueil régulier :

Il concerne tous les enfants de moins de 4 ans qui fréquentent l'équipement régulièrement selon un planning fixé mensuellement par chaque famille et validé par la responsable.

α L'accueil occasionnel :

O Tous les enfants de moins de 4 ans qui fréquentent l'équipement sans réservation mensuelle préalable, en fonction des places disponibles après accord de la responsable.

O Les enfants de 4-6 ans scolarisés, dans le cadre d'un accueil périscolaire : le soir à partir de 16h et le mercredi et les vacances.

α L'accueil d'urgence :

Il concerne les enfants de tous les âges.

PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ 2022

Fait par Némésis PASSERA, Marine MEAUX et Mathilde MARX

Personnel :

Enrichissement des pratiques du personnel :

Formation : En 2022, un plan de formation a été, à nouveau, mis en place en collaboration avec l'ACEPP, ALPE et UNIFORMATION afin de prendre en charge les formations individuelles de chaque professionnel et des formations collectives.

Formation individuelle :

Coralie BARATTA : Intégrer le développement durable dans son projet d'établissement.

Mathilde MARX :

Le référent santé-inclusion en EAJE : quel rôle ? Comment l'organiser ?

Information préoccupante et signalement en matière de protection de l'enfance.

Pauline GODEFROY : entrelacer les pédagogies et améliorer sa pratique professionnelle.

Adeline LAUER : les transmissions au service de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille.

Nathalie MUNOZ : Entrelacer les pédagogies et améliorer sa pratique professionnelle.

Alicia SAPONE : Intégrer le développement durable dans son projet d'établissement.

Alexandra GAGNER : HACCP

Vanessa MARTORANA : initiation aux premiers secours pédiatrique

Formation Collective :

SST et Utilisation des extincteurs (août)

Un environnement sain pour nos bambin formation sur les perturbateurs endocriniens avec le CODES 04

Analyse de pratiques professionnelles

Avec Mme BROISSIN Nelly 5 réunions sur l'année

Apprentie et stagiaires :

- Depuis septembre 2021, nous avons eu le plaisir d'accueillir Vanessa (apprentie accompagnement éducatif petite enfance) qui a passé son diplôme en juin. Depuis le 1er septembre 2022 et jusqu'au 31/12/2023, nous l'accueillons en apprentissage d'Auxiliaire de puériculture.
- Depuis septembre 2019 nous accueillons toujours Océane, elle vient d'obtenir son diplôme et nous quitte au 31/08/2023.
- Nous avons accueilli différents stagiaires de tout horizon au fil de l'année : Romane, Agnès, Pauline, Lucie, Lou, Siloé

Travaux et aménagements réalisés en 2022 :

- Pose du sol dans le bureau et l'atelier. (reste Toilettes adultes)
- Placard dans le dortoir des bébés.
- Changement de deux lits bébés.
- Joints de la salle de change
- Isolation acoustique du dortoir des grands et l'atelier
- Fabrication du chariot des chaises hautes.
- Remise en place du potager
- Taille des arbres et entretien de la cour.
- Petits travaux divers (distributeur, joints, ...)
- Réparations diverses

Nous remercions les parents qui réalisent les petits travaux (Maxime, Mathieu et Marine, François, Mathilde et Cyril). Nous remercions les parents et les enfants qui ont participé au jardin 2022 (terre, compost, fumier, plants, ...)

Nous remercions le service technique de Montagnac pour les tâches effectuées :

- Encombrants
- Réparation de la gouttière

Communication :

Le site de La Marelle Enchantée

Interventions et liens avec les parents - Action Parentalité 2022

Réunion d'information pour expliquer le projet de la structure et échanger sur le domaine de la petite enfance. Échanges très intéressants, dommage qu'il n'y ait pas eu beaucoup de parents présents.

Atelier Parents : Atelier gaufres par Charlotte, la maman de Mattéo et Julia. Merci à elle.

Repas des familles : En 2022, après deux années d'AG sous COVID, nous avons eu le plaisir de nous retrouver dans le jardin de la Marelle et partager un apéritif dinatoire. Cela participe à l'intégration des nouvelles familles et à la rencontre des élus du territoire. L'année dernière, 16

familles sur 42 étaient présentes ainsi que deux élus du territoire. La soirée était animée par la TURBOLODU.

Café Parents :

- lâcher prise
- un en lien avec la formation sur les perturbateurs endocriniens : décrypter les produits d'hygiène

Nous remercions Pauline et Nathalie pour la préparation du café parents "Lâcher Prise".
Nous remercions Moana BOULANGE du CODES 04.

Nous remercions le personnel qui fait vivre notre projet et les projets spécifiques au sein de la crèche.

Activités et manifestations 2022 :

- Développement des partenariats culturels et artistique notamment avec l'atelier lecture de la Médiathèque de Gréoux et nos visites régulières sur place, les séances d'éveil corporel réalisées par l'association des Boukans de Quinson et l'éveil musical avec FifiRubato.
- Vente de fleurs en mai 2022 = 95 €.
- Vente de chocolat de Noël au profit de la crèche : décembre 2022 = 327€
- Tombola de Noël : 168€
- Traditionnelle journée de Noël qui cette fois ci s'est déroulée le samedi 10 décembre sur la commune de Roumoules que nous remercions encore. Un grand succès avec 57 participants : (29 enfants et 28 adultes). Au programme spectacle cofinancé par ALPE ACEPP 04 et goûter préparé par les familles. La veille nous avons fait venir la turboludo et nous avons ouvert les cadeaux avec les enfants.
- Nos promenades dans le village, au parc et en forêt.
- A chaque fin de mois nous réalisons une journée sans jouet avec des objets de récupération.
- Sortie avec le minibus communal mis à disposition par la commune de Quinson.
- Parc animalier de Ginnaversis
- Ferme Mistral de Maelle OUDIETTE
- Ferme la bohème à Roumoules
- Médiathèques de Gréoux-les-Bains et de Quinson
- Toujours la venue de la turboludo
- Sensibilisation et ramassage des déchets dans la forêt
- Séance d'initiation à la pratique du vélo
- chasse à l'œuf au parc
- Visite de la Safr'ânerie de Magali et Lucien
- Mini ferme pédagogique " La ferme buissonnière" à la crèche
- Sortie au Lac d'Esparron
- Sortie au lac de Ste croix
- Re-lancement du potager et du compost de la crèche : volet développement durable et outil de partage et de cohésion des parents.
- Participation au festival Oh ! organisé par la DLVA à Puimoisson

Accueil périscolaire :

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	An
Nb enf. Diff.	12	14	10	15	15	11	13	6	6	11	8	7	21
Nb d'heures	253	548	291	450	457	382	815	170	152	381	302	80	4285

Les enfants concernés sont de 5 communes différentes

Allemagne : 2 Montagnac : 10

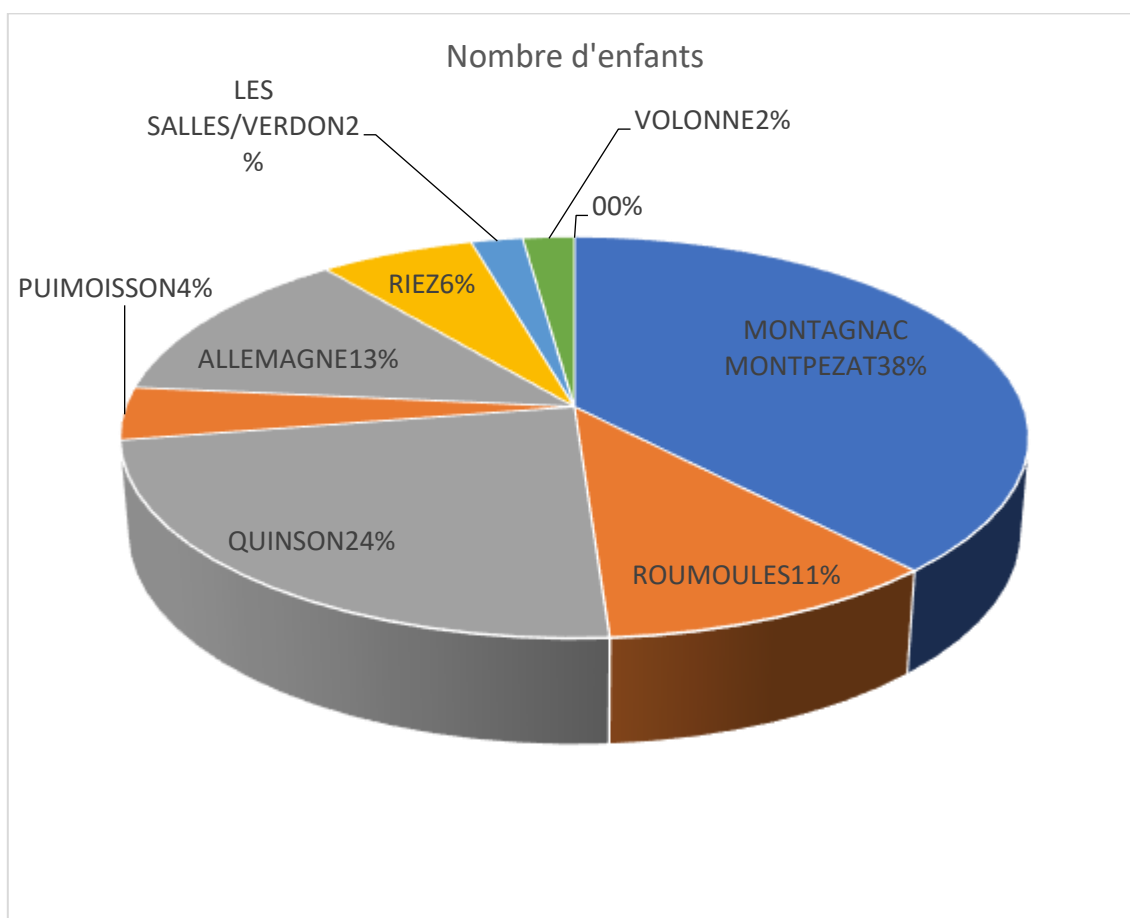
Quinson : 5

Riez : 2

Roumoules : 2

Les adhérents 2022 :

COMMUNE	Nbr FAMILLES	Nbr ENFANTS	% // Nbr ENFANTS
MONTAGNAC MONTPEZAT	12	18	38%
ROUMOULES	4	5	11%
QUINSON	9	11	23%
PUIMOISSON	2	2	4%
ALLEMAGNE	5	6	13%
Hors CEJ :			
RIEZ	3	3	6%
LES SALLES/VERDON	1	1	2%
VOLONNE	1	1	2%
Total hors CEJ :			10%
TOTAL	37	47	100%



Les membres du Conseil d'Administration

Le CA voté en juin 2022 était composé de 9 membres dont 4 membres du bureau. Le CA s'est rencontré à 5 reprises pour traiter les questions relatives aux affaires courantes, à la gestion du personnel, la gestion administrative et financière... tout cela en fonction des besoins.

Fait par Cyril GRASSONE

Fréquentation et facturation pour l'année 2022 :

	Heures réalisables 100%	Heures réalisées	Heures facturées	Taux de facturation	Participation des familles	Taux d'absentéisme	Taux d'occupation	Taux de remplissage	Prix horaire moyen participation familiale :	Nb de familles < 1€/h	nb enfants inscrits	Nb enfants par place :
Trimestre 1	10240	6420,5	6832	106,41%	7 895,06 €	-6,41%	66,72%	62,70%	1,16 €	20	40	2,5
Trimestre 2	9920	6648,5	7053	106,08%	8 426,65 €	-6,08%	71,10%	67,02%	1,19 €	20	40	2,5
Trimestre 3	7520	5599,5	6006,75	107,27%	6 927,23 €	-7,27%	79,88%	74,46%	1,15 €	20	38	2,4
Trimestre 4	8480	5939,75	6374,5	107,32%	7 506,67 €	-7,32%	75,17%	70,04%	1,18 €	18	37	2,3

Année :	36160	24608	26266	106,74%	30 755€	-6,77%	68,05%	72,64%	1,17 €	25	47	2,9
---------	-------	-------	-------	---------	---------	--------	--------	--------	--------	----	----	-----

2021	34400	22417	23945	106,82%	24505,19	-6,38%	65,17%	69,61%	1,02 €	25	47	2,93
------	-------	-------	-------	---------	----------	--------	--------	--------	--------	----	----	------

Taux facturation = Rapport heures facturées / heures réalisées Taux d'occupation = Rapport heures facturées / heures réalisables Taux de remplissage = Rapport heures réalisées / heures réalisables

Tous les indicateurs sont en hausse.

La participation moyenne horaire des familles augmente, ce qui diminue le bonus mixité reçu pour la structure.

Nous accueillons plus de familles ce qui s'explique par de nouvelles naissances et le développement du périscolaire.

La prestation de service unique de la CAF est déterminée à partir des heures réalisées mais est soumise à un système de tranche en fonction du taux de facturation. Plus le taux de facturation est élevé, moins la subvention PSU CAF est élevée.

Ce qui influence le taux de facturation est le taux d'absentéisme. **Depuis quelques années, les absences sont globalement bien justifiées ce qui nous permet de maintenir un très bon taux de facturation.**

IL EST PROCÉDÉ AU VOTE DU BILAN D'ACTIVITÉ, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2022

Présentation faite par M GRASSONE Cyril

Des copies du bilan sont proposées à la consultation.

Le rapport annuel des comptes a été réalisé par le bureau de l'association et arrêté au 31/12/2022. Le rapport complet est à votre disposition si besoin. Les comptes ont été certifiés par le cabinet Secoval le 23/05/2023.

Lecture du retour du CAC

Mesdames, messieurs, bonjour,

Je tenais tout d'abord à m'excuser de ne pouvoir être présent aujourd'hui parmi vous. Je vous adresse ce message pour vous confirmer, comme cela figure dans le rapport, que nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Lors de notre audit nous avons :

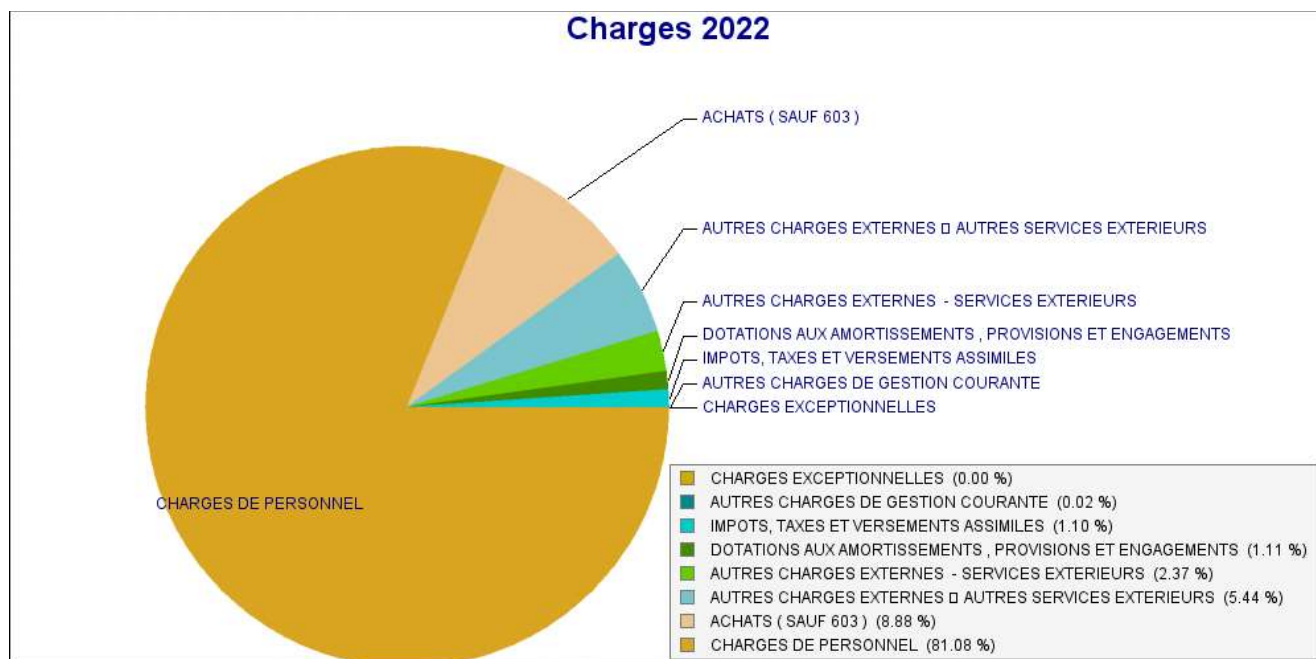
- Identifié et évalué les éventuels risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives
- Apprécié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites

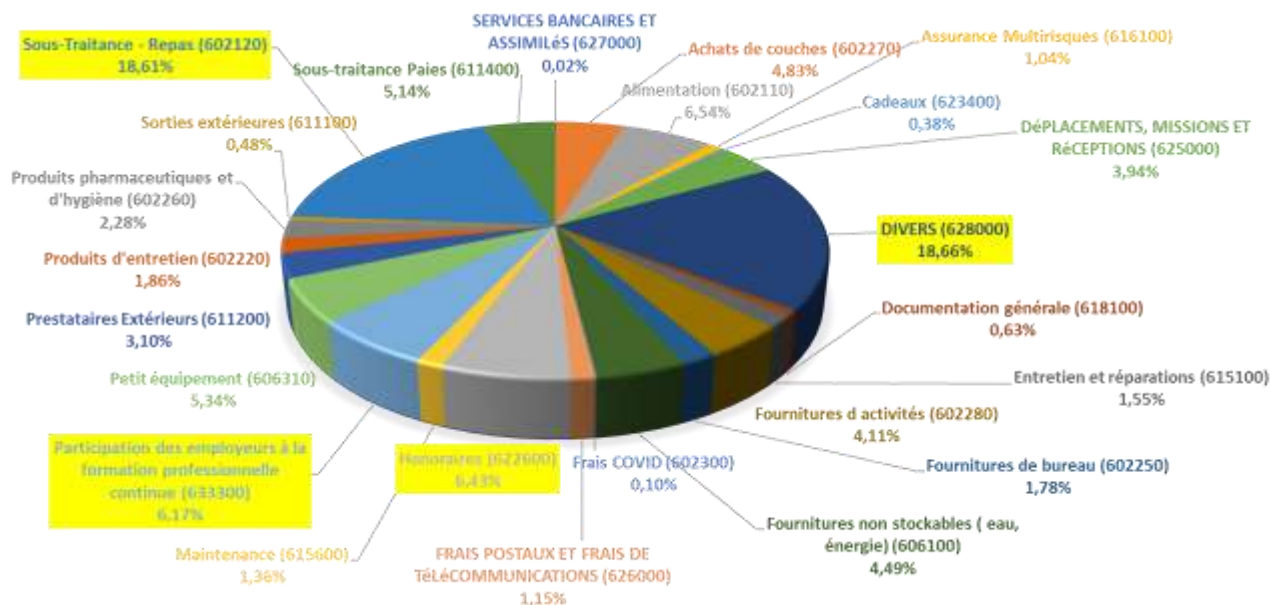
Nous avons conclu nos travaux en certifiant que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Bonne assemblée générale et bonne soirée.

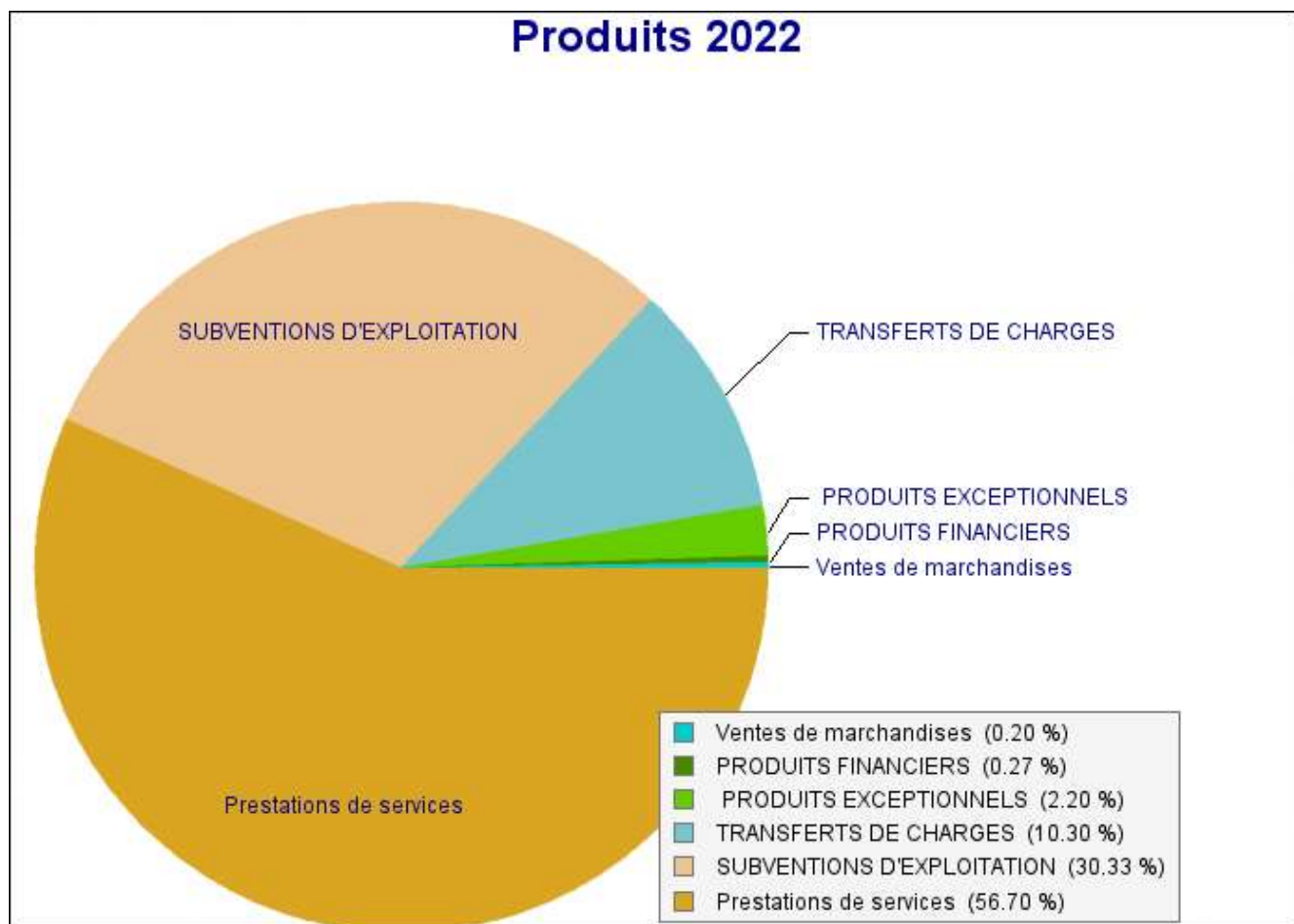
Hicham BOUZELMAD
Commissaire aux comptes

Les postes de dépenses :

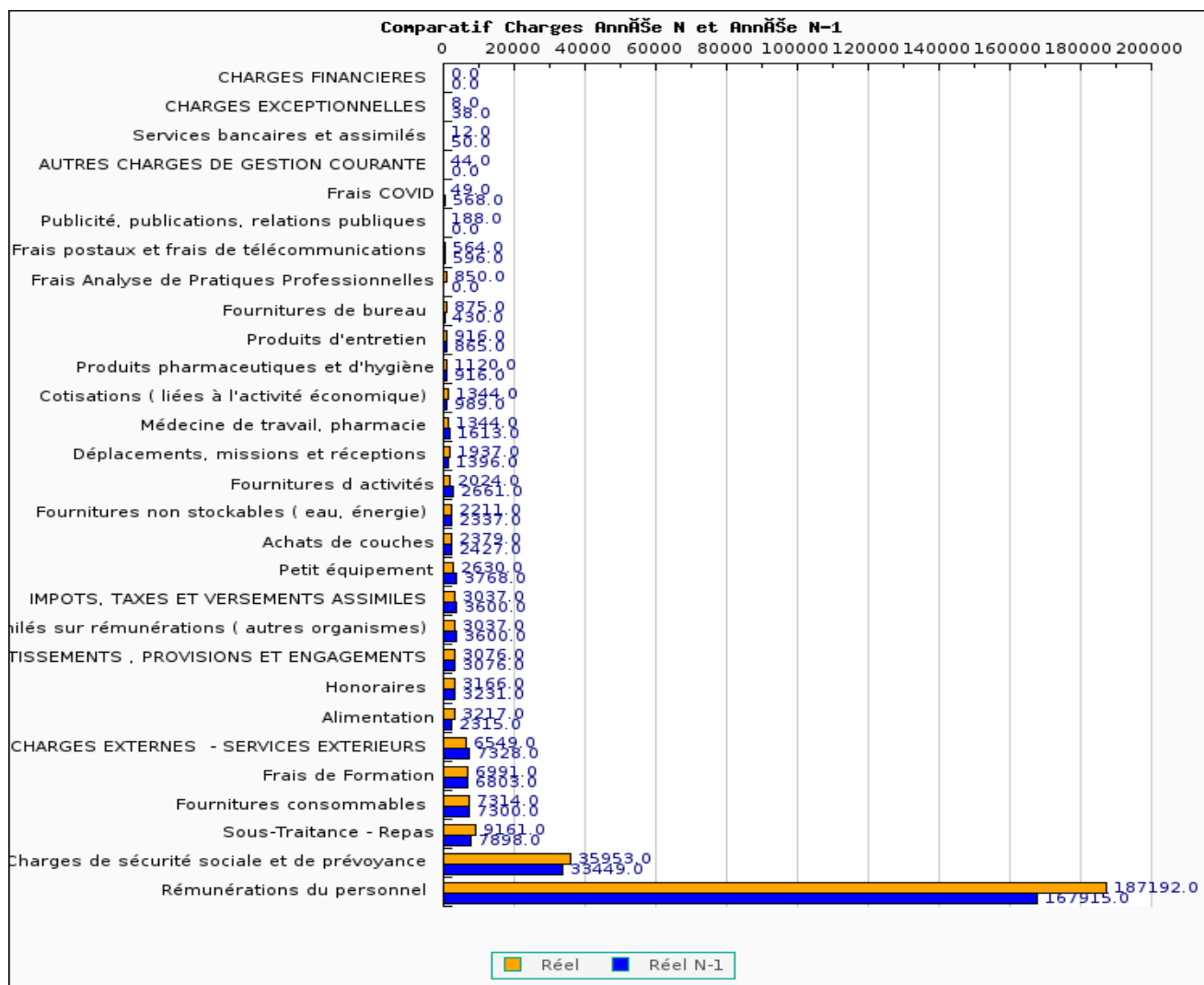




Les postes de recettes :



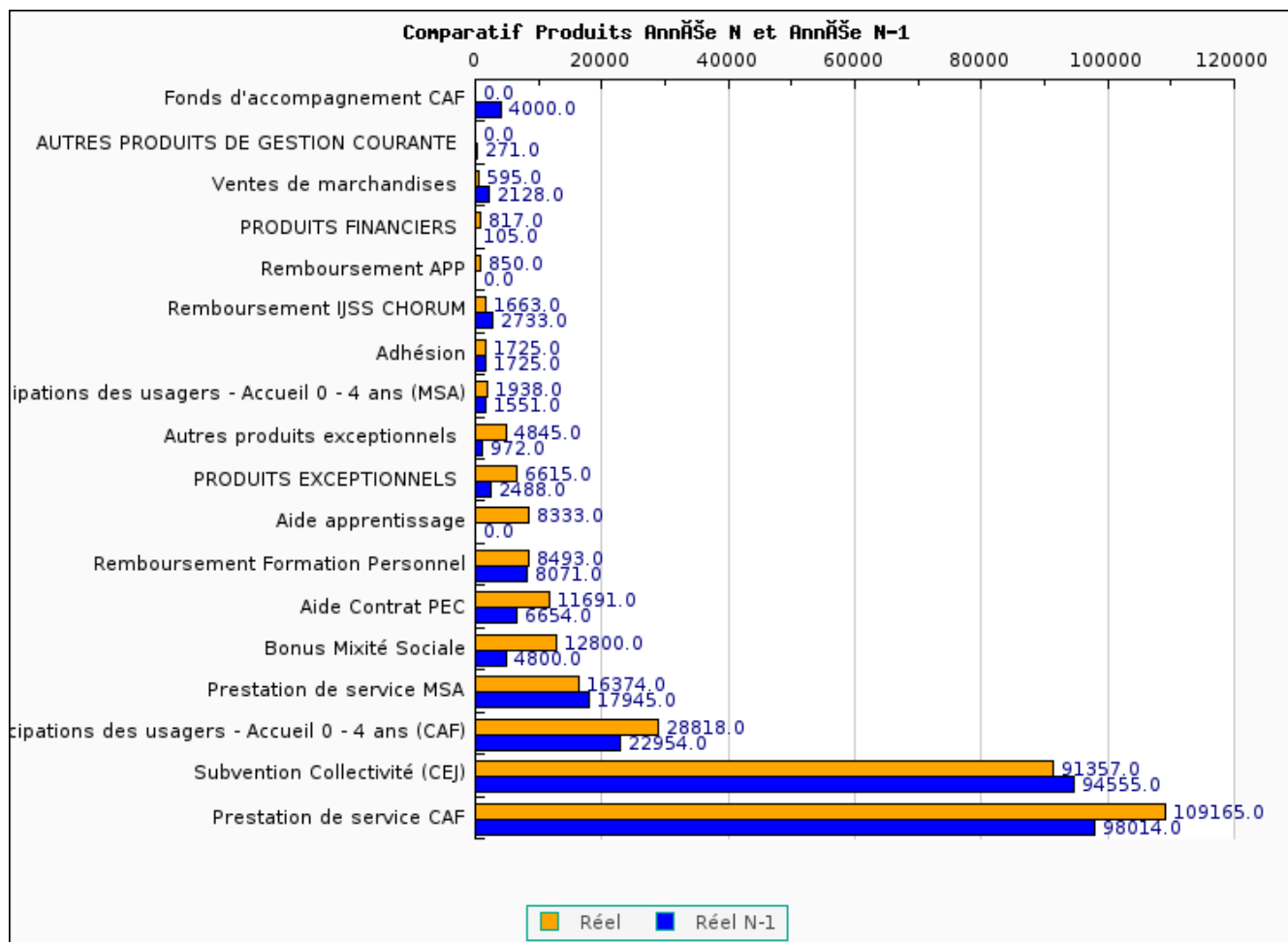
Comparatif de l'année avec l'année N-1



En comparaison avec 2021, "Les charges s'élèvent à 276 840€ en 2022 contre 255 712€ soit une hausse de 21 128€ soit 8%."

Explication:

- Compte 601000 : Vente initiative à lier avec le compte 707000
- Comptes 602110 et 602120 (alimentation) : en hausse car plus d'enfants
- Compte 602250 (Bureautique) : achat contractualisé de toner sur toute l'année (hausse)
- Compte 602260 (Produits pharmaceutiques) : achats importants pour la mise en conformité (trousses de secours, mallette PPMS,.....)
- Comptes 611100 et 611200 : meilleures ventilations entre les deux comptes entre les sorties en dehors du centre et les prestataires sur site = Ensemble, sensiblement constant
- Compte 618100 (Documentation générale) : augmentation due aux dégâts des eaux.
- Compte 622650 (Honoraires RSAI) : nouveau conventionnement lié à loi NORMA
- Compte 6223400 (Cadeaux) : 1 naissance salariée et 2 bouquets fleurs salariés
- Compte 625700 (Réceptions) : achat pour AG et fête de Noël
- Compte 628500 (Frais APP) : nouvelle ventilation (avant dans les formations)
- Compte 635800 (Autres impôts) : aucune facturation depuis plusieurs années TEOM
- Charges personnel : augmentation de 11% (augmentation annuelle des salariés, embauche de l'Agent polyvalent)



En comparaison avec 2021, « Les produits s'élèvent à 301 233€ en 2022 contre 267 994€ en 2021, soit une hausse de 33 239€ soit 12% »

Explication :

- PSU (706110 et 706230) en hausse : car plus d'enfants
- Bonus mixité (706250) : en hausse car reçu le surplus de 2021.
- Participation familles (706411 706412) : hausse car plus d'enfants
- Vente : 707110, 707120, 707130, 707160 en lien avec le compte 601000 : en baisse de 100€
- Produits financiers 706800 : hausse des intérêts du livret A
- 778000 (autres produits) : aide exceptionnelle de la CAF
- Aide Apprentissage et Contrat PEC : en hausse par rapport à l'année d'avant.

Les partenaires financiers :

Notre principal partenaire financier est la CAF.

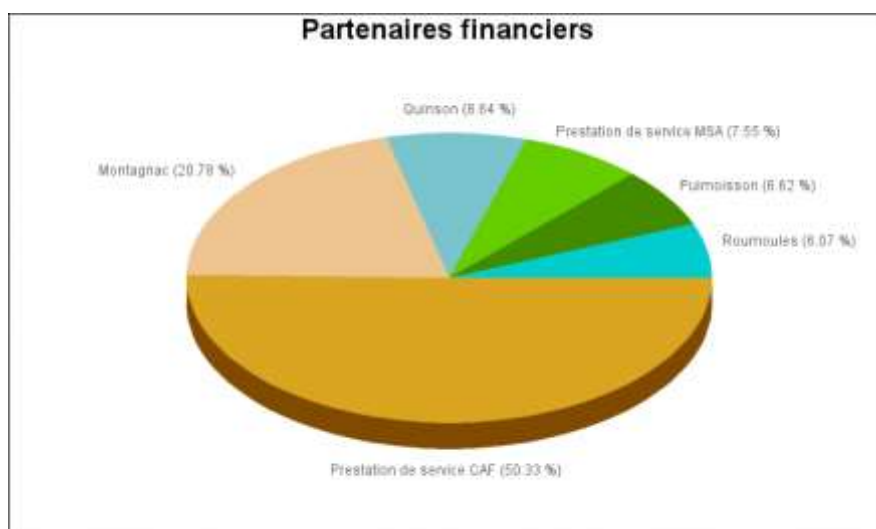
Viennent ensuite les communes. Nous remercions les communes de Montagnac, Roumoules, Quinson et Puimoisson pour leurs participations en 2022. Certains ont pris en charge la partie de Sainte Croix dont ils ont reçu la part CAF correspondante.

Le 31/12/2022, marque la fin du CEJ 2019/2022 qui rassemble toutes les communes du secteur Allemagne, Esparron, Montagnac, Puimoisson, Quinson, Riez et Roumoules. Ce CEJ global permettait d'assurer un accueil de qualité pour tous les enfants de notre secteur de 0 à 17 ans. Chaque commune participe au financement des structures auxquelles les enfants de leur commune fréquentent, selon une clef de répartition.

Cette année encore, nous avons appliqué strictement de la clé de répartition du CEJ dans notre Budget Prévisionnel.

Le nouveau contrat commençant au 01/01/2023 et n'ayant aucune perspective concrète de financement, nous avons pris l'initiative de présenter notre projet, notre structure et nos besoins aux 5 principales communes (Allemagne en Provence, Montagnac-Montpezat, Puimoisson, Quinson et Roumoules). Nous avons demandé la subvention 2023, sur le même principe des années précédentes. D'ici l'été, la CAF déterminera le bonus territoire qui sera déduit des demandes faites aux communes.

Le versement de ce bonus pourrait intervenir qu'à la rentrée 2024, ce qui pourrait nous poser des problèmes de trésorerie... A suivre.



Subvention des Communes

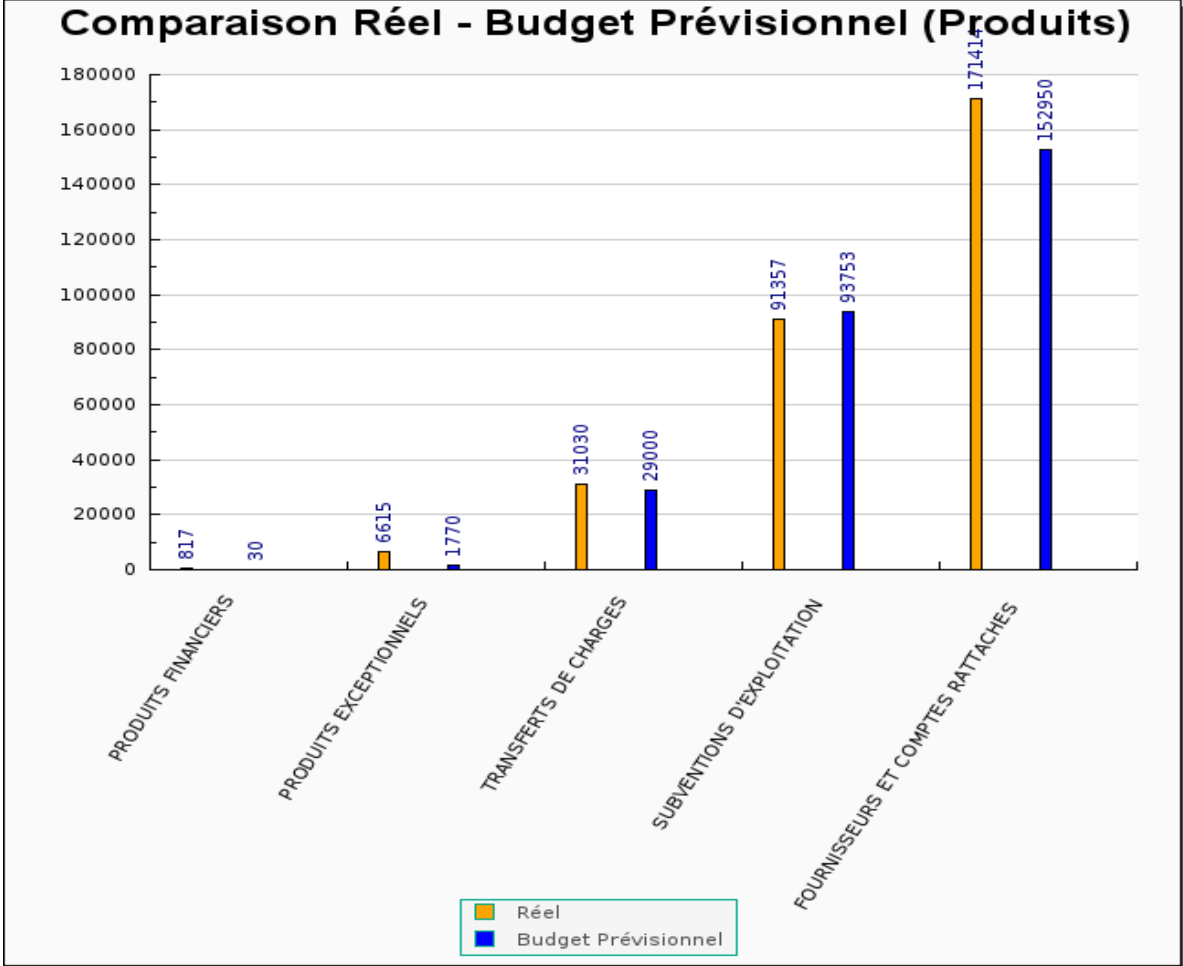
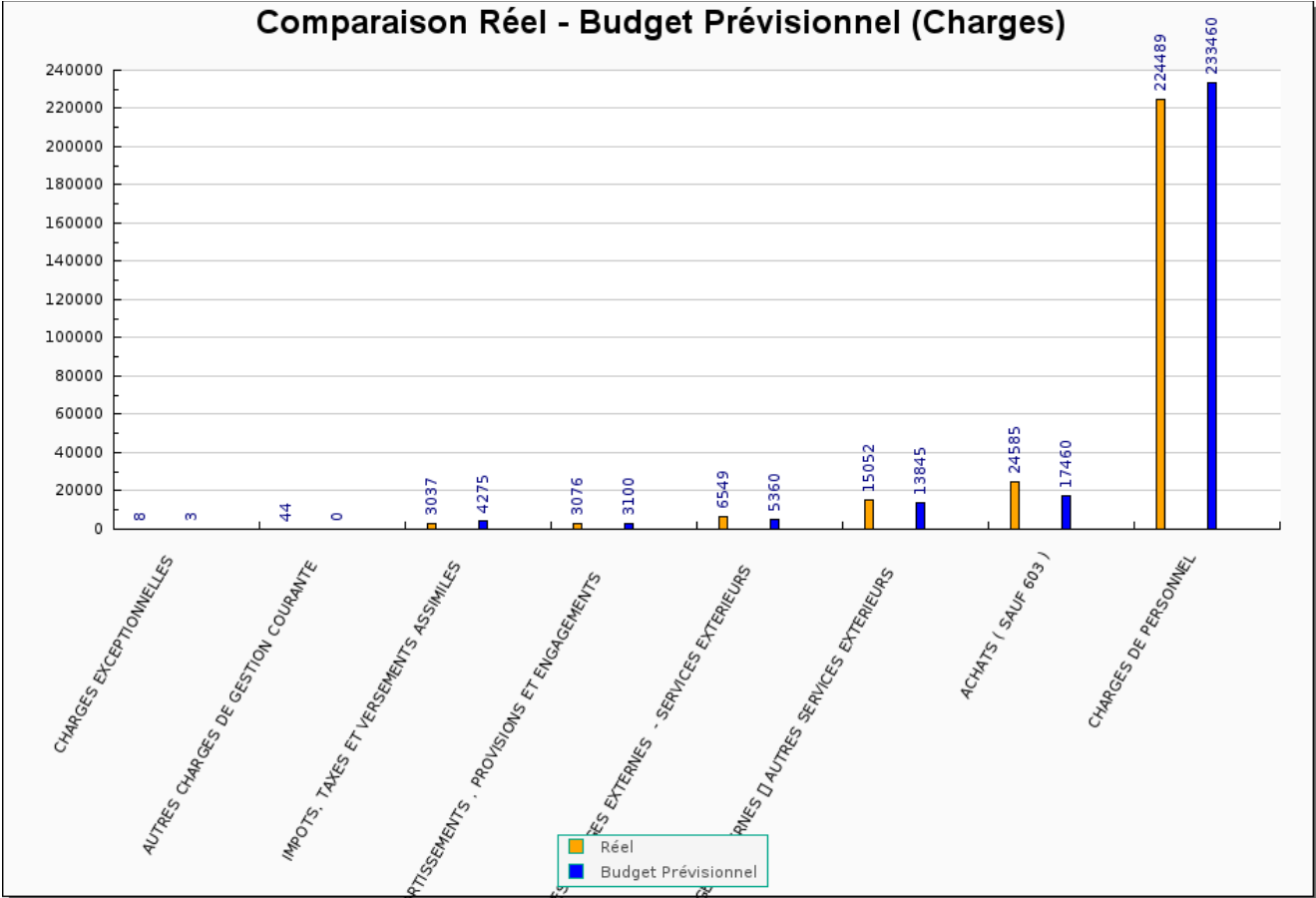
Compte :	Réel :
Roumoules (744200)	14.41%
Puimoisson (744400)	15.72%
Quinson (744600)	20.52%
Montagnac (744100)	49.34%

Nouvelle Convention Territoire Globale

- Mis en place d'une CTG, fin 2023 avec les premiers versements fin 2023, début 2024.
- Cette CTG permet le versement au gestionnaire d'un bonus territoire par place, d'un minimum pas inférieur à la convention actuelle, à condition d'avoir les 16 places financées par une Collectivité, sur la durée totale du conventionnement.
- Chaque commune devra conventionner avec l'association pour une durée définie.

Tant que les communes financent les 16 places, pas de problème. Si elles décident de ne pas toutes financer les 16 places, le bonus territoire sera proportionnellement réduit.

Comparaison entre le "budget prévisionnel initial" et le "compte de résultat"



Explication :

Charges : Hausse de 433euros (soit 0,15%)

- Achats : +7 000euros = + d'enfants, développement des activités, achats (mise aux normes sécurité, achats matériel jardin, thermomètre et support informatique salariés).
- Autres charges externes : +1200euros = Développement des activités avec prestataires (cf. projet) + rachat bibliothèque suite aux dégâts des eaux.
- Autres services extérieurs : +1 200euros = Ajout du RSAI, Cadeaux, augmentation des formations et des frais de déplacements (contrepartie en transfert de charges).
- Charges du personnel = - 9 000euros (congé maternité)

Produits : Hausse de 24 800euros (soit 8,55%)

- Hausse des prestations de services : 18360euros (hausse d'enfants et bonus mixité 2021)
- Baisse des subventions communales : - 2400euros (Part de Sainte Croix non pris en charge par Roumoules et Quinson)
- Hausse des produits financiers : intérêt du livret A
- Hausse produits exceptionnels : Aide exceptionnelle de la CAF
- Transfert de charges : +2000euros (Remboursement des formations et frais de déplacements pour Uniformation ou CPNEF (pour l'APP) Remboursement des IJSS par Chorum, Aide pour les contrats PEC et apprentissage)

Activité 2022 :

Nombre de jour : 226

Amplitude journalière : 10h

Nombre de places : 16

Offre de service : 36 160h

Taux de facturation : 106,74%

Taux occupation : 68%

Taux de ressortissant : 85,57%

Prix moyen : 1.17€

Prix PSU retenu : 5,89€

Nombre d'heures réalisées : 24 608h

Nombre d'heures facturées : 26 266h

Participation familiale : 30 756€

PSU CAF : 109 165€

Bonus mixité : 4 800€

PSU MSA : 16 374€

Repères – indicateurs IDA :

- 1) PART DES FRAIS DE PERSONNEL : Ratio entre le montant des frais de personnel et le montant total des dépenses.
78,76% (doit être inférieur 90%)
- 2) NOMBRE D'ENFANTS PAR PLACE : 2,9 (47 enfants) (doit être compris entre 1 et 5)
- 3) NOMBRE D'HEURES PAR PLACE : 1538h par place (moyenne nationale 1450h/place)
- 4) TAUX D'OCCUPATION REEL : 68% (doit être supérieur à 60%)
- 5) TAUX DE FACTURATION : 106,74%
- 6) TAUX DE DÉFICIT : Le taux de déficit correspond à la différence entre le montant total des dépenses et le montant total des recettes rapportée au montant total des recettes.
Excédentaire de 24394€
- 7) NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE : doit être supérieur ou égal à 220 jours
226 jours
- 8) PRIX DE REVIENT RÉEL BRUT : Ratio entre le montant total des dépenses et le nombre d'actes réalisés.
11,61€ / heure réalisée (doit être inférieur ou égal à 15,19€)
- 9) COUT DE LA PLACE : 17 858€ / place
- 10) MOYENNE DE PARTICIPATION FAMILIALE : Ratio entre le montant total des participations des familles et le nombre d'actes réalisés
1,17€ / heure
- 11) POURCENTAGE D'ENFANTS ÉLIGIBLE AU BONUS HANDICAP : 0

Le résultat de l'exercice 2022 arrêté au 31 décembre 2022 est excédentaire de 24 394€ contre un résultat excédentaire de 12 281€ en 2021. Cette somme sera ajoutée sur les fonds associatifs.

II EST PROCÉDE AU VOTE DU BILAN FINANCIER, ADOPTE A L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

Présentation faite par M GRASSONE Cyril

CHARGES

Compte :	BP :
ACHATS (SAUF 603) (600000)	21050
Matières consommables (602100)	12800
Alimentation (602110)	4000
Sous-Traitance - Repas (602120)	8800
Fournitures consommables (602200)	5050
Produits d'entretien (602220)	800
Fournitures de bureau (602250)	750
Produits pharmaceutiques et d'hygiène (602260)	700
Achats de couches (602270)	1800
Fournitures d'activités (602280)	1000
Frais COVID (602300)	0
ELECTRICITE (606110)	2200
EAU (606120)	500
Petit équipement (606310)	500
ACHATS DE MARCHANDISES (607000)	0
AUTRES CHARGES EXTERNES - SERVICES EXTERIEURS (610000)	5930
SOUS TRAITANCE GÉNÉRALE (611000)	4050
Sorties extérieures (611100)	600
Prestataires Extérieurs (611200)	650
Sous-traitance Paies (611400)	2800
Entretien et réparations (615100)	600
Maintenance (615600)	700
Assurance Multirisques (616100)	530
Documentation générale (618100)	50
Frais de colloques, séminaires, conférences (618500)	0
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS (620000)	13515
Honoraires (622600)	4700
Honoraires CAC (622610)	3400
Honoraires autres (622620)	0
Honoraires Paie (622630)	0
Honoraires RSAI (622650)	1300
Frais d'actes et de contentieux (622700)	0
Divers (622800)	0
Cadeaux (623400)	100
Catalogues et imprimés (623600)	0
DÉPLACEMENTS, MISSIONS ET RÉCEPTIONS (625000)	650
Frais de déplacements (625100)	500
Missions (625600)	50
Réceptions (625700)	100
FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (626000)	645
Affranchissements (626300)	50
Téléphone (626500)	550
Hébergement Site (626600)	45
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS (627000)	20
DIVERS (628000)	7400
Cotisations (liées à l'activité économique) (628100)	1500
Frais de Formation (628300)	5000
Frais Analyse de Pratiques Professionnelles (628500)	900
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS (630000)	4200
Taxe sur les salaires (631100)	0
Participation des employeurs à la formation professionnelle continue (633300)	4200
Autres impôts locaux (635130)	0
Autres impôts et taxes (635800)	0
CHARGES DE PERSONNEL (640000)	241903
RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL (641000)	199600
Salaires, appointements (641100)	197000
Salaires (641110)	173000
Salaires Apprentis (641120)	24000
Congés payés (641200)	0
Primes et gratifications (641300)	2600
Prime de Partage de Valeur (Noël) (641310)	900
Gratification Stage (641320)	1700

Compte :	BP :
Avantage Mutuelle (641410)	0
Indemnité de licenciement (641420)	0
Indemnité Activité Partielle (641430)	0
Indemnité Activité Partielle SALARIE (641431)	0
Allocation Activité Partielle RECU (641432)	0
Indemnités de fin de contrat (641440)	0
CHARGES DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DE PRÉVOYANCE (645000)	40903
Cotisations à l'URSSAF (645100)	24300
Cotisations aux mutuelles (645200)	2763
Cotisations aux caisses de retraites et de prévoyance (645300)	13840
Charges sociales - congés payés (645820)	0
Médecine de travail, pharmacie (647500)	1400
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (648000)	0
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (650000)	0
CHARGES FINANCIÈRES (660000)	0
Intérêts bancaires (661600)	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES (670000)	0
Pénalités, amendes fiscales ou pénales (671200)	0
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS (680000)	2680
Immobilisations incorporelles (681110)	0
Immobilisations corporelles (681120)	2680
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation (681500)	0
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (860000)	8900
Total :	298178

PRODUITS

Compte :	BP :
VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES (700000)	204608
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES (706000)	203988
Prestation de service MSA (706110)	8415
Prestation de service CAF (706230)	122948
Fonds d'accompagnement CAF (706240)	0
Bonus Mixité Sociale (706250)	4800
Bonus Territoire (706260)	34000
Participations des usagers - Accueil 0 - 4 ans (CAF) (706411)	29757
Participations des usagers - Accueil 0 - 4 ans (MSA) (706412)	2068
Autres participations (706420)	0
Adhésion (706424)	2000
VENTES DE MARCHANDISES (707000)	620
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (740000)	64000
Montagnac (744100)	22400
Roumoules (744200)	6400
Sainte Croix (744300)	0
Pulmoisson (744400)	11200
Allemagne (744500)	11200
Quinson (744600)	12800
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (750000)	0
Dons manuels (754110)	0
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE (758000)	0
PRODUITS FINANCIERS (760000)	800
PRODUITS EXCEPTIONNELS (770000)	1770
QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIRÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE (777000)	1770
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (778000)	0
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS (780000)	0
TRANSFERTS DE CHARGES (790000)	18100
Remboursement Formation Personnel (791100)	5000
Remboursement IJSS CHORUM (791200)	0
Remboursement IJSS CPAM (791300)	0
Aide apprentissage (791400)	12200
Aide pour l'emploi (791500)	0
Transfert Mutuelle Enfant (Avantage) (791600)	0
Remboursement Frais de colloque (791700)	0
Aide Contrat PEC (791800)	0
Remboursement APP (791900)	900
TRANSFERTS DE CHARGES EXCEPTIONNELLES (797000)	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (870000)	8900
Total :	298178

Le budget a été réalisé en tenant des revalorisations salariales prévues pour 2023. Il comprend la continuité de l'apprentie EJE jusqu'au 31/08/2023, de l'apprentie Auxiliaire de Puériculture jusqu'au 31/12/2023, de l'ajout en CDI de poste d'agent polyvalent et l'embauche de deux apprenties (une CAP Accompagnement Educatif petite Enfance et un BAC Pro service à la personne) à partir de septembre 2023.

Prévisionnel activité :

Nombre de jour : 228
Amplitude journalière : 10h
Nombre de places : 16
Offre de service : 36 480h
Taux de facturation : 106,99%
Taux occupation : 70%
Taux de ressortissant : 86.23%
Prix moyen : 1,17€

Prix PSU retenu : 6.01€
Nombre d'heures réalisées : 25 336h
Nombre d'heures facturées : 27 097h
Participation familiale : 31 825€
PSU CAF : 122 948€
Bonus mixité : 4 800€
PSU MSA : 8 415€

Repères – indicateurs IDA prévisionnels :

- 1) PART DES FRAIS DE PERSONNEL : Ratio entre le montant des frais de personnel et le montant total des dépenses.
81.13% (doit être inférieur 90%)
- 2) NOMBRE D'ENFANTS PAR PLACE : 2,9 (prévision 47 enfants) (doit être compris entre 1 et 5)
- 3) NOMBRE D'HEURES PAR PLACE : 1583h par place (moyenne nationale 1450h/place)
- 4) TAUX D'OCCUPATION REEL : 70% (doit être supérieur à 60%)
- 5) TAUX DE FACTURATION : 106,99%
- 6) TAUX DE DÉFICIT : Le taux de déficit correspond à la différence entre le montant total des dépenses et le montant total des recettes rapportée au montant total des recettes.
A l'équilibre (BP)
- 7) NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE : doit être supérieur ou égal à 220 jours
228 jours
- 8) PRIX DE REVIENT RÉEL BRUT : Ratio entre le montant total des dépenses et le nombre d'actes réalisés.
11,77€ / heure réalisée (doit être inférieur ou égal à 15,19€)
- 9) COUT DE LA PLACE : 18 636€ / place
- 10) MOYENNE DE PARTICIPATION FAMILIALE : Ratio entre le montant total des participations des familles et le nombre d'actes réalisés
1,17€ / heure
- 11) POURCENTAGE D'ENFANTS ÉLIGIBLE AU BONUS HANDICAP : 0

IL EST PROCÉDE AU VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL, ADOPTE A L'UNANIMITÉ

PROJETS 2023

Fait par Mathilde MARX

Enrichissement des pratiques du personnel :

Formation : En 2023, un plan de formation a été, à nouveau, mis en place en collaboration avec l'ACEPP, ALPE et UNIFORMATION afin de prendre en charge les formations individuelles de chaque professionnel et des formations collectives.

Formation individuelle :

Coralie BARATTA :

- Le repérage d'un développement inhabituel chez l'enfant
- Les EAJE au cœur de l'actualité

Mathilde MARX :

- Structurer (re)animer ses réunions
- Les EAJE au cœur de l'actualité

Pauline GODEFROY :

- Accompagner les demandes parentales et leurs diversités
- Petite enfance et éducation non-sexiste : quels enjeux ?

Adeline LAUER : S'émerveiller ensemble, c'est tisser du lien.

Nathalie MUNOZ :

- Petite enfance et éducation non-sexiste : quels enjeux ?
- S'émerveiller ensemble, c'est tisser du lien.

Alicia SAPONE : à voir.
Alexandra GAGNER : en attente

Formation Collective :

- Développement du langage du jeune enfant : comment le favoriser ?
- Un environnement sain pour nos bambin formation sur les perturbateurs endocriniens avec le CODES 04 (suite)

Analyse de pratiques professionnelles

Avec Mme BROISSIN Nelly 6 réunions sur l'année

Travaux et aménagements :

- Réparation de la lumière extérieure à détecteur de présence.
- Réparation du coffrage des tuyaux d'égout derrière les conteneurs à poubelle.
- Pose d'une alarme incendie
- L'ajout des panneaux d'évacuation et du point de rassemblement
- Entretien du jardin
- Petits travaux divers
- Réparations diverses
- Réparation du store.

Nous remercions les parents qui réalisent les petits travaux (Maxime, Mathieu et Marine, François, Mathilde et Cyril). Nous remercions les parents qui vont participer au jardin (terre, compost, fumier, plants, ...)

Nous avons mis en place une affiche pour annoncer les petits travaux à faire à la crèche et que les parents puissent s'inscrire. On compte sur vous !

Nous remercions la Mairie pour les petits travaux réalisés.

Les travaux non encore réalisés :

- Sécurisation du portillon (gâche électrique avec visiophone) : en cours
- Réparation, mise en conformité et double de clef du portillon donnant dans la cour de la cantine. (Mairie de Montagnac)
- Réparation de la serrure de la baie vitrée d'entrée. (Mairie de Montagnac)
- Pose de molette sur les serrures des portes de la salle du personnel, baie de la cuisine et la porte d'entrée, pour permettre une ouverture rapide et une évacuation en cas d'incendie (Mairie de Montagnac).
- Ajout des adaptateurs pédiatriques au défibrillateur communal (en cours par la Mairie de Montagnac).
- Vérification par un électricien : le bouton d'arrêt des énergies, la présence de deux tableaux électriques distincts et vérification de l'installation du visiophone.
- Changement du parasol (achat par le Conseil d'Administration)
- Changement du revêtement du sol extérieur (devis en cours)

Communication :

Le site internet + Mise en ligne des photos sur le site

Interventions et liens avec les parents - Action Parentalité 2023

Réunion d'information pour expliquer le projet et échanger sur le domaine de la petite enfance en septembre.

Cafés parents avec le CODES sur les thèmes :

- Eduquer dehors, les bienfaits de la Nature
- Alimentation
- Produits d'entretien

Atelier Parents : Si des parents sont volontaires pour réaliser des ateliers avec les enfants de crèche, n'hésitez pas à venir nous voir.

Repas des familles : réalisé juste après l'Assemblée Générale. C'est un moment important dans la vie association où parents, salariés, ... peuvent partager un temps convivial autre que sur les temps d'accueil ou de départ de la crèche. Il participe à créer du lien les uns avec les autres autour de notre association. Cette année, nous avons le plaisir d'accueillir en plus de la Turboludo, Fifi Rubato pour un concert rock funky.

Activités et manifestations 2023 :

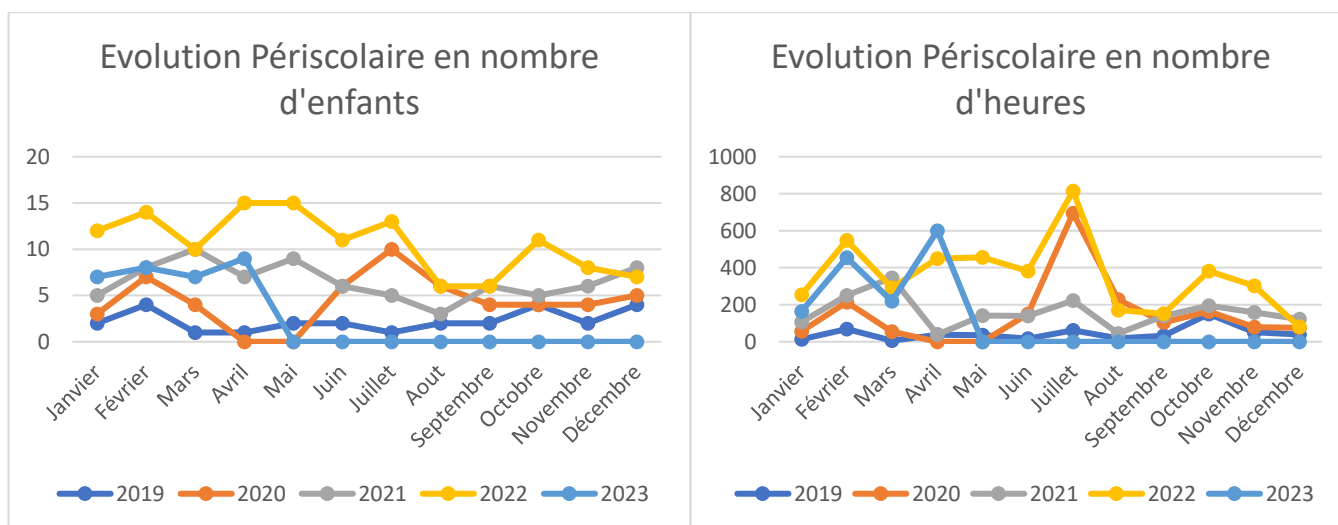
- Partenariats culturels et Physique notamment avec l'atelier lecture de la Médiathèque de Gréoux les bains, les séances d'éveil corporel avec l'association Les Boukans et l'éveil musical avec FifiRubato
- Vente de chocolat de Noël au profit de la crèche
- Traditionnelle journée de Noël
- Toujours la venue de la turboludo
- nos promenades dans le village, au parc et en forêt.
- une fois par mois une journée sans jouet (objet récup)
- Participation au festival Oh ! organisé par la DLVA à Montagnac
- La journée des enfants à Quinson
- Sortie avec le minibus communal mis à disposition par la commune de Quinson.
 - Piscine de Quinson
 - Balade à Gréoux les bains
 - chasse à l'œuf au parc à la Ferme La Bohême
 - Visite de la Safr'ânerie de Magali et Lucien
 - La ferme Mistral de Maëlle
 - Mini ferme pédagogique " La ferme buissonnière" à la crèche
 - lac de Ste croix
 - Sortie à la Ferme La Bohême
 - Sortie à la ferme du Gaou

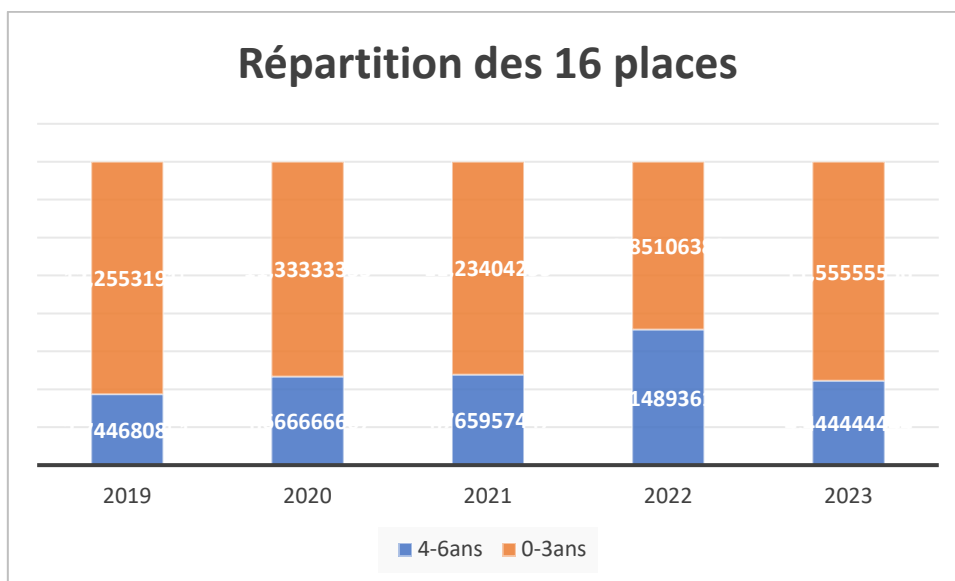
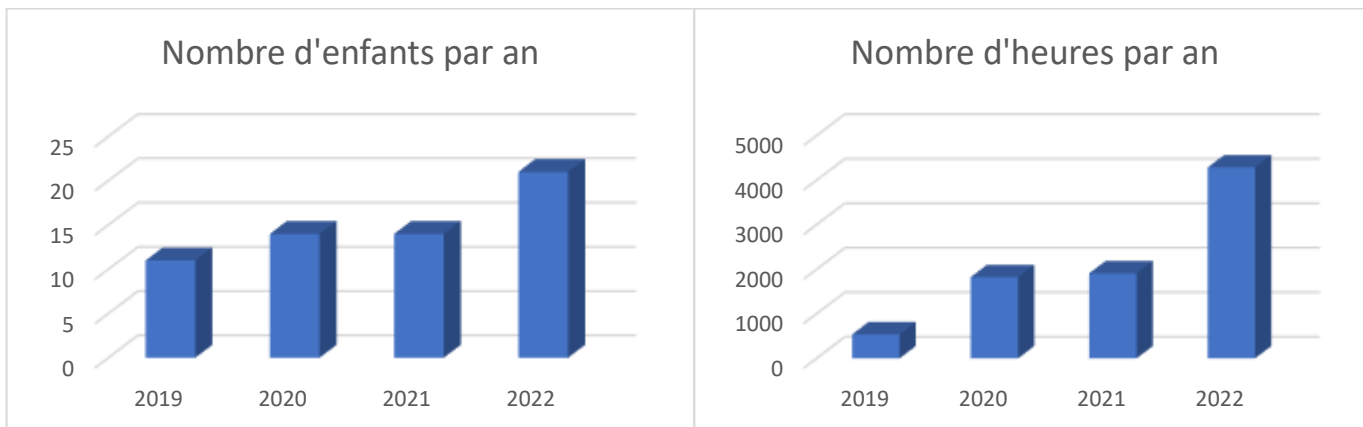
Continuité du potager et du compost de la crèche : volet développement durable et outil de partage et de cohésion des parents.

Accueil périscolaire :

	Jan- vier	Février	Mars	Avril	Janvier à avril
Nb enfants différents	7	8	7	9	10
Nb d'heures	163	454	219	600	1435

Les enfants concernés sont de 3 communes différentes. Nous sommes en hausse pour le moment.





Projet d'augmentation d'agrément pour les 4-6ans les mercredis et les vacances.

Attente du retour de la mairie pour l'accord des locaux et les documents pour la demande auprès de la Pmi.

Avenant du Règlement de Fonctionnement.

Fait par GRASSONE Cyril

-> L'article IV du règlement de Fonctionnement « Les modalités d'inscription et les conditions d'admission des enfants », Les critères d'inscription sont ainsi modifiés :

Aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des deux parents ou du parent unique n'est exigée ni aucune condition de fréquentation minimale.

Toute préinscription sera notée sur un registre tenu par les responsables de la structure. Les places seront accordées par le bureau en concertation avec la directrice.

Des critères de priorité votés en CA seront pris en compte à ce moment-là :

- 1er/ le type d'accueil : 0 – 3 ans prioritaires par rapport aux 4 – 6 ans.
- 2ème/ si la commune d'habitation de la famille finance le multi-accueil**
- 3ème/ si un enfant de la famille est déjà accueilli dans l'établissement
- 4ème/ la durée et la fréquence de l'accueil demandé
- 5ème/ la date d'inscription
- 6ème / la date de réception du planning mensuel par la directrice

En cas de report d'inscription, il incombe aux parents de rester en contact avec la structure pour connaître l'avancement de la situation.

**** Le multi-accueil dépend financièrement :**

- De subventions dites de Prestation de Service Unique (PSU) par la CAF et la MSA. Subventions calculées à partir notamment des heures facturées et des barèmes de la CAF.
- De subventions d'exploitation de la part des communes du territoire et de la CAF.

La CAF finance les 16 places, selon un bonus territoire par place défini dans le cadre d'un Contrat Territoire Global liant les communes d'un territoire, l'EPCI et la CAF. Le versement du bonus territoire pour chaque place est conditionné au financement des places par les communes.

L'association met en place une convention avec les communes de résidence des enfants inscrits dans la structure. Tous les ans, en fonction de la clef de répartition de l'année N-1, l'association demande aux communes une subvention d'exploitation pour compléter ses besoins en lien avec le budget prévisionnel.

Dans cette logique, les enfants inscrits sur les communes qui financent l'activité sont prioritaires.

Deux types de contrats sont donc proposés aux enfants inscrits selon s'ils habitent sur une commune qui finance ou non la structure. Les contrats enfants de communes qui ne financent pas la structure ne sont pas tacitement reconduits et le besoin d'une place pour un enfant résidant dans une commune finançant la structure est un motif de rupture du contrat avec un préavis de 3 mois.

Chaque année, au moment de la période d'été (juin, juillet, août), les inscriptions des enfants en accueil périscolaire sont réévaluées. Il n'y a pas de tacite reconduction. Chaque famille devra reformuler par mail ou par courrier son choix ou non de bénéficier d'un accueil périscolaire pour l'année scolaire suivante (du 1er septembre au 31 août). La date de cette demande vaut comme pour date d'inscription pour l'accueil périscolaire.

Les critères d'inscription mentionnés au point A précédent s'appliquent ensuite.

Chaque mois, la date de réception du planning mensuel par la directrice vaut comme critère de priorité.

De même, une priorisation est mise en place pour les enfants fréquentant l'accueil périscolaire (4 – 6 ans) selon si la commune de résidence finance ou non l'association.

-> L'article V du règlement de Fonctionnement « Les horaires et les conditions d'arrivée et de départ des enfants. », Accueil Périscolaires est ainsi modifié :

L'accueil périscolaire concerne tous les enfants de 4 à 6 ans inscrits à la crèche, il est ouvert à tous selon les critères d'inscription définis.

L'activité des 0 – 3 ans étant la priorité au sein de la structure, l'activité périscolaire reste complémentaire afin de proposer un service aux familles intéressées.

Les temps :

A partir de 12h30 le mercredi, si école le matin après le retour en bus.

- Les mercredis (journée) et les vacances scolaires
- Après 16h30 au retour de l'école.

Une professionnelle se détachera de l'équipe pour accueillir les enfants à la sortie du bus scolaire.

L'inscription se fait sur réservation mensuelle ou de façon occasionnelle en fonction des places disponibles.

**IL EST PROCÉDE AU VOTE DE L'AVENANT DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT,
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

MANDAT COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le mandat de la société SECOVAL AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, étant arrivé à expiration à la fin de l'exercice fiscal des comptes expirant le 31/12/2020, le gérant décide de renouveler ledit mandat pour une nouvelle période de 6 exercices à partir de l'exercice 2021 soit jusqu'à la prochaine décision du gérant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2026.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune Question

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023

Restants :

Membres	Fonction 2022	Sortant / Se représente
BONNET Sophie	Démission	
DAUTREME Floriane	Secrétaire	Se représente
FABRE Maxime		Se représente
FAMIGLIETTI Harold		Se représente
GRASSONE Cyril		Se représente
MARTINEZ Nancy	Vice-secrétaire	Se représente
MEAUX Marine	Présidente	Se représente
PASSERA Némésis	Trésorière	Se représente
TISSERANT Sandra		Se représente

Nouvelles Candidatures :

- Nathalie STIEVENART

**IL EST PROCÉDÉ À L'ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LES CANDIDATS SONT ELUS À L'UNANIMITÉ
CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Le Conseil d'administration remercie et offre un bouquet de fleurs à océane DECRAMER pour ces 4 ans dans l'association, puisqu'elle terminera son apprentissage d'Éducatrice de Jeunes Enfants au 31/08/2023.

Signatures :

Mme DAUTREME Floriane



M FABRE Maxime



M FAMIGLIETTI Harold



M GRASSONE Cyril



Mme MARTINEZ Nancy



Mme MEAUX Marine



Mme PASSERA Némésis



Mme STIEVENART Nathalie



Mme TISSERANT Sandra

